



TITRE

JOURNALIER – OPÉRATEUR « A »

SERVICE

TRAVAUX PUBLICS

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le journalier-opérateur « A » signifie l'employé qui, en plus de remplir les tâches de journalier-opérateur « B », est sous l'autorité du supérieur immédiat et reçoit le travail sous forme de directives orales ou écrites, et occasionnellement, sous forme de plans ou schémas.

Travaux comportant l'entretien et la réparation du réseau de voirie, d'aqueduc, d'égout, espaces publics, bâtiments et installations de la municipalité, ainsi que la conduite et l'opération des appareils motorisés suivants: excavatrice, chargeur, rétro-excavatrice, balai de rue, niveleuse, nacelle et tout autre appareil de même catégorie. De véhicules motorisés de plus de 4500 kg exigeant le permis de conduire de classe 3.

- Assure le bon état des équipements et effectue des travaux d'entretien : vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus, la carrosserie, les vitres, ajoute ou fait ajouter de l'huile au besoin et fait ou fait faire le plein d'essence, lave l'appareil et veille à le maintenir propre, etc. Rapporte toute défektivité à son supérieur. Doit effectuer les rondes de sécurité selon les exigences de la municipalité.
- Effectue des travaux de creusage, de chargement, de remplissage, d'étendage, de nivelage, de foulage de terre, de gravier, de pousse et souffler la neige, etc.
- Effectue des travaux de déneigement et d'épandage de sel sur le réseau routier, les sentiers et les bâtiments, avec ou sans l'utilisation de machineries, machines-outils et véhicules lourds ainsi que tout travail connexe (signaleur et autres).
- Effectue divers travaux d'entretien et de réparation du réseau routier en utilisant de l'équipement, pose des panneaux de signalisation et trace les bandes de démarcation routière; effectue des travaux manuels simples et courants tels que l'enlèvement des rebuts, le creusage et le remplissage de trous et de tranchées, l'élagage de broussailles, la manutention d'objets lourds, le chargement et le déchargement de matériaux, l'entretien de pelouses et le déneigement.
- Assure de respecter les consignes de sécurité et de porter l'équipement de protection individuelle requis pour exécuter les travaux.
- Exécute des travaux d'entretien, d'instrumentation et de contrôle des équipements, bâtiments et installations de la municipalité.
- S'assure de la bonne utilisation, de l'entretien des équipements utilisés, de la propreté des infrastructures du département et voit à rapporter à son supérieur tout besoin en entretien supplémentaire.
- Planifie ses besoins en matériaux ou équipements pour les travaux à exécuter.
- Intervient rapidement lors de situations d'urgence pour résoudre les problèmes.
- Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

QUALITÉS REQUISES

- Être débrouillard et faire preuve d'autonomie.
- Capacité à travailler seul ou en équipe.
- Avoir une excellente capacité physique.
- Conduire les véhicules, opérer les appareils motorisés concernés et en tirer le maximum de rendement.
- Maintenir les véhicules et appareils motorisés en bon état de propreté et de fonctionnement et faire les ajustements mineurs nécessaires.
- Faire preuve de tact et de courtoisie.
- Se servir de l'outillage requis.
- Lire des plans et préparer des croquis simples.
- Effectuer le travail selon les méthodes établies.

INSTRUCTION REQUISES :

- ▲ Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 3 et 5.
- ▲ Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.
- ▲ Attestation de cours général en santé et sécurité sur les chantiers de construction;
- ▲ Détenir un certificat OPA (programme de qualification de préposé à l'aqueduc) est un atout.

EXPÉRIENCE REQUISES :

- ▲ Posséder cinq (5) années d'expérience pertinente reliée à l'entretien et de travaux d'infrastructures municipale telles que les travaux publics, l'aqueduc, les parcs, la voirie, ou autres domaines connexes.
- ▲ Posséder cinq (5) années d'expérience dans la conduite et l'opération des véhicules lourd et des appareils motorisés concernés et à l'exécution des travaux de voirie et du déneigement.
- ▲ Expérience en mécanique générale ou mécanique diesel.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Poste permanent. Entrée en fonction souhaitable en avril 2024.
- Rémunération concurrentielle de 30-33\$/heure (selon l'expérience qui sera évaluée en fonction de critères spécifiques).
- 32-40 heures par semaine. Le candidat sera appelé à intervenir en dehors des heures normales.
- Semaines de vacances. Congés de maladies. Congés fériés.
- REER : employeur / employé, une fois la probation terminée.
- Programme d'assurances.

APPLICATION :

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 19 avril 2024, 16h, par courriel à dga@godmanchester.ca

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.